**PV du n° 9 Conseil 2022-2026 / 9 du jeudi 16 novembre 2023, 13h30**

Invités : Mme Alice MONOT (DIRVED, UH) // Mr Alioune SALL et Malado AGNE (UCAD, Dakar)

Excusés : D. Guével, H. Gaba, Ph. Corruble, A. Cayol, F. Bottini, M. Agne, Cl. Human, M. Gonzales, E. Denis, MC Lebreton

Le quorum de 10/19 est atteint avec 12 présents et représentés : P. Chabal (+ proc de G. Lebreton), N. Zémiac (+ proc de Ph. Gast), G. Lelabourier (+ proc de M. Bruno), Pierre Fleury (+ proc de A. Kone), M. Charité (+ proc de K. Hoyez), M. Guénolé, J. Clerckx (à/c 15h), J. Bridenne, T. Guzman, C. Clorennec

Absents : G. Lô, JM Roy

**Informations**

**Le prochain conseil ordinaire aura lieu le jeudi 21 mars 2024**

**1) Le LexFEIM a accueilli :**

 - du 1/9 au 30/10, notre collègue **Dah BELLAHI** de l’université du Nouakchott dans le cadre du programme bilatéral inter-gouvernemental. Après discussion avec P. Chabal, D. Bellahi pilotera, avec **M. Fall**, **les actes du colloque *Le Retour de l’Etat : puissances et libertés*** de juin 2023

 - du 13/11 au 18/11, notre collègue **Alioune SALL** de l’Université de Dakar, dont le bilan de coopération est joint au mail envoyé à tous. Il est demandé à **M. Bruno et G. Lô, de renouveler la Convention entre nos deux universités**, sans laquelle nos financements sont impossibles.

**2) Publication des colloques 2022**

 - *The Completion of Eurasia* (554 p) est paru 13 mois après sa tenue (retard d’évaluateur)

 - *Terrorisme et Droits Fondamentaux* (G. LÔ, J. CLECKX) est en recherche d’un autre éditeur encore à démarcher pour une publication en 2024 (le fichier-maître est prêt)

 **Publication des colloques 2023**

- *Eurasian Legal Systems* (321 p) est paru 10 mois après sa tenue (aucun retard)

- *Le Retour de l’Etat : puissance et libertés* (G. LÔ, J. CLERCKX, M. FALL) sortira à Nouakchott pour une publication en 2024 (les textes sont en cours de collationnement)

 **Publication des colloques 2024**

 - *Activités économiques & droits fondamentaux* (H. Gaba, A. Cayol) : projet accepté par Légitech pour une publication en 2024-2025 (les textes seront remis avant la tenue)

 **Publication des colloques 2025**

 *Le Spectacle vivant* (P. Fleury) : les éditeurs seront contactés à partir du printemps 2024 pour une publication en 2025-2026 (conseil : demander aux orateurs leurs textes avant la tenue)

3) Mme **Alice MONOT** (DIRVED) nous présente en détail l’aide que ses 8 collègues nous apportent : *veille* de projets et de sources de financements, *montages* de projets et *suivi* de dossier. Elle **recevra désormais** en réunion de recherche **préalable** et accompagnera **tout porteur de projet** de recherche ou de colloque, et donc pour 2025 (pour le moment) :

 - M. Charité (colloques sur *Les libertés fondamentales* suite à son ASR en 2023)

- P. Fleury (colloque *Le spectacle vivant* commun avec Paris 13 et Poitiers)

 - P. Chabal (colloque avec Poitiers, Almaty et InHa sur *L’Intelligence artificielle*)

4) les **demandes de postes** transmises classées par le LexFEIM à la présidence :

- en 2021 : un MdC 02 obtenu et pourvu pour le LexFEIM

- en 2022 : MdC **01** MdC **02** MdC **01** PU **03** PU **04**

- en 2023 : MdC/PU **01** MdC/PU **02** MdC **01** PU **04** MdC **02**

- en 2024 : il faudra anticiper sur tous les départs à la retraite et, comme Jean Le Bon, nous « garder » aussi à gauche. Si les postes mis au concours en 2024 devaient être affectés au Cermud, Le Guerre de Troie aurai(t) alors bien « lieu d’être ».

5) **colloque** 6-7 juin 2024 « **Les** **activités économiques à l’aune des droits fondamentaux** » d’A. Cayol, H. Gaba et I. Eba-Nguema, au Havre : toutes les **subventions** ont été demandées (colloque international – 30% de participants de l’étranger – donc 2000 € demandés à la CR et 1500 € demandés aux AI), tous les **orateurs** confirmés, tous les textes de **communication** demandés pour mai, et **l’éditeur** contacté/approuvé. Le LexFEIM remercie les organiseurs de leur respect des règles de cadrage qui seules permettent une publication des actes dans un délai raisonnable (dans l’année) pour éviter les retards de publication qui nuisent gravement au LexFEIM, voire gaspillent ses lignes budgétaires.

6) la thèse ***La spécificité du régime des sanctions dans le cadre de l'OMC***, (Mr M. Salh, Lybie) cherche un(e) directeur(e) au LexFEIM : le co-directeur en serait Azzedine GHOUFRANE, doyen à Rabat, qui viendra au Havre pour le colloque de juin 2024 rencontrer la/le directeur(e) havrais(e).

7) **Comités de Suivi individuel** : le gros travail de N. Zémiac et de M. Guénolé a permis de rassembler pour l’ED (LexFEIM et CERMUD) tous les **membres** des CSI et les **Livrets** suite aux auditions d’octobre 2023. En 2024, ces auditions devront avoir eu lieu avant fin juin.

8) Le **budget 2024** « par projets » sera connu vers le 7 décembre. Nous avons demandé 38000 €. Les subventions CR et ASR abondent notre budget. **En 2024**, chacune et chacun devra **avant fin août 2024 transmettre à N. Zémiac ses demandes d’inscription au budget 2025** (professeurs invités, colloques, toutes dépenses connues/nouvelles, …). **Culture qu’il faut adopter : liberté de suggérer et obligation de rendre compte**.

9) Il **faut un volontaire du LexFEIM** pour monter un dossier ASR pour 2024. P. Chabal et M. Charité pourront aider car ils l’ont fait en 2022 et 2023. **Ne pas demander un ASR pour 2024 serait émettre le signal que nous baissons les bras face à la concurrence.**

**Délibérations**

1) J. Clerckx, élu à la CR, présentera au Conseil de labo le 21 mars 2024 les **statuts-type des laboratoires adoptés en 2023** et leurs implications i/ sur notre règlement intérieur, et ii/ la distinction entre Conseil du LexFEIM et Assemblée Générale du LexFEIM.

2) en 2023-2024 des **HDR seraient présentées** au Havre à travers le LexFEIM : en 01 Ph. Gast qui serait encadré par JM Roy, en 02 I. Eba-Nguema qui serait encadrée par G. Lebreton, et en 02 ou 04 I. Qoroboev qui serait encadré par J. Clerckx ou P. Chabal.

 Notre évaluation par l’UH dépend du taux HDR/EC et thèses encadrées. Tous sont encouragées à la présenter, au Havre (actlt 50% de nous) ou ailleurs (actly 50% de nous).

3) **Eméritat**. Pour M. Bruno, la DIRVED demande encore le CV. Le silence de D de Bellescize fait craindre (F. Guyot nous a alertés fin août, P. Chabal a rempli le dossier début septembre mais seule Diane peut le signer) la fin de son éméritat depuis le 31 août 2023.

4) Mme Malado AGNE est approuvée comme **Membre Invitée** du LexFEIM. Mme Zémiac ajoutera son nom sur le site du LexFEIM, où Mme Agne pourra faire figurer tous les documents de son choix au bouton « lire la suite » à côté de son nom.

5) **allocation de thèse**, après la double candidature Gaba/Chabal en 2022 (aucune allocation) et la double candidature Chabal/Gaba en 2023, il y a en 2024 la candidature de G. Lebreton et celle de H. Gaba mais nous n’avons pas de détail. **Le plus important (procédure) est qu’il faut un vote de notre conseil et il aura lieu selon la date butoir soit par boucle email, soit lors du conseil du 21 mars**. En 2023, des labos ont demandé/obtenu plus d’une allocation.

6) Les Chaires de **Professeurs Junior** rencontrent un enthousiasme mitigé chez les juristes du LexFEIM. La question est : des MdC du labo pourraient-ils candidater ? Le décret de référence 2021 vous a été fourni, merci à celui ou celle qui donnera au Conseil une lecture juridique approfondie de ce décret afin de comprendre ce qu’il recèle.

**Réflexions**

1) **L’avenir du LexFEIM** passant en partie par **le maritime** (*face à l’OPA hostile dont nous sommes l’objet, dont un aspect(\*) est une rumeur selon laquelle l’évaluation HCERES 2021 du LexFEIM serait moins bonne* – Michel fait l’exégèse des rapports HCERES 2021), la question est, au-delà du 1) constat et des 2) dégâts de la scission, quelle doit être notre stratégie. Pour cela, une réunion spécifique aura lieu début janvier, dont la valeur première tiendra à la **présence des 15 EC du labo**. Je (P. Chabal) me bats depuis 18 mois pour maintenir à flot la conscience des services centraux sur l’absurde perpétuation de deux laboratoires, au point d’envisager moi-même de monter un colloque **sur les questions maritimes et de la mer**, objet des « espaces marins » de l’axe 3 et, plus généralement, marqueur des recherches en droit au Havre, porté par des collègues de toutes les sections CNU de notre laboratoire, droit privé, droit public, histoire du droit, science politique, et des collègues d’autres universités françaises, européennes, mondiales. Le thème général pourrait être « *La mer et le droit : comment, par des règles, appréhender un espace ouvert ?* ». Mais ce n’est pas là l’essentiel.

L’essentiel est de savoir si nous baissons les bras, si nous acceptons **l’OPA** soi-disant **épistémologique** et **méthodologique** qui nous a été assenée en 2018 et reprise sans débat par l’UH – et dans le cadre de laquelle aucun débat *scientifique* n’a jamais eu lieu depuis –, si nous résistons « encore et toujours » à la trilogie des **axes du projet d’établissement** auquel nos recherches en droit et science politique sont appelées à faire écho :

 1- Risques, aléas, environnement, transitions

 2- la ville de demain

 3- territoires maritimes et portuaires

ou si nous mettons au point une **stratégie** consistant à **garder** nos **spécialités** tout en les **ouvrant** aux **contraintes** de notre employeur et de ses partenaires ( ?)

 1- risques, pour les droits fondamentaux, des aléas sociétaux

 2- les enjeux juridiques des nouvelles formes d’urbanisation

 3- territoires régionaux de puissance en Asie-Europe et en Afrique-Europe

 Ce sera l’occasion **d’échanges au fond** sur ce que nous sommes, sur les **recherches** que nous menons, sur la valorisation des **réseaux** de recherche que nous avons créés, bref prendre l’offensive et mener le jeu de la recherche en droit à l’université du Havre. Certains proposent de **changer nos axes** de recherche, c’est ouvert ; ou de les garder mais de les affirmer, c’est ouvert. Les porteurs d’axe ont-ils des propositions, souhaitent-ils changer d’axes, candidater à d’autres axes ? **Je vois mal comment retarder encore cette étape dont l’on me demande régulièrement quand elle va avoir lieu.**

2) Pour 2025 (début octobre, ou peut-être avant l’été), **Pierre Fleury-Le Gros** propose avec **Damien FALLON** de Poitiers et **Guilhem JULIA** de Paris 13, **un colloque *Le spectacle vivant***, qui aura lieu **au Havre** comme colloque international (si 30% de participants sont en poste hors de France). P. Chabal se dit prêt à aider P. Fleury pour les demandes de financement havraises (il y aura des **subventions côté Paris 13 et Poitiers**). 🡪 la présentation complète du projet aura lieu au LexFeim avant l’été 2024, 🡪 la présentation détaillée lors du Conseil du LexFEIM de début septembre 2024. Il faut féliciter Pierre de ce projet, après *Le temps et le droit*, et Pierre nous dira l’an prochain 🡪 comment Le spectacle vivant s’insère dans les trois axes du LexFEIM.

3) Notre collègue **Alioune SALL** nous expose son expérience historique au sein de la CDI de l’ONU, fondements et anecdotes à l’appui. Qu’il en soit vivement remercié. Il est le 2ème représentant de son pays en 50 ans dans cette haute et prestigieuse instance.

4) Quelques mots de félicitations vont à **Martine GUENOLE**, lauréate encore présente au Conseil (vers 17h). D’autres mots (ils étaient prêts le 16/11) seront dits pour les autres promus M. Charité, M. Bruno et JM Roy lors d’un Conseil ultérieur.

(\*) L’autre aspect hostile de **l’OPA** évoquée ci-dessus est le *phishing* d’un de nos associés pour un poste de contractuel qui, au plan moral, est discutable mais qu’allons-nous faire : tenter une manœuvre inverse ?

\*\*\*